



Conseil économique et social

Distr. générale
29 novembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par l'Awaz Centre for Development Services, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est publiée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Le Pakistan est le pays du sous-continent de l'Asie du Sud et du monde le moins sensible à la question de l'égalité entre hommes et femmes. Il est un des pays au monde où les hommes sont plus nombreux que les femmes. L'indice de masculinité est de 52 hommes pour 48 femmes. Le Pakistan est aujourd'hui aux prises avec une profonde crise sociale, caractérisée par une corruption débridée, une mauvaise gouvernance, une augmentation de la pauvreté, un manque de sources d'énergie, la rareté de l'eau, des inondations dévastatrices et la montée de l'extrémisme et de l'intolérance qui se manifeste par une forte augmentation du harcèlement des femmes, des viols collectifs, de la délinquance violente subie par les femmes et les jeunes filles, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

Au Pakistan, les femmes sont non seulement l'objet de discrimination politique et financière, elles sont aussi victimes de coutumes inhumaines comme le *karo-kari* (une forme de crime d'honneur), le *vani* (des femmes, des jeunes filles et des fillettes sont données en expiation d'un crime commis par un membre masculin de la famille ou un parent), le *watta satta* (l'échange de jeunes mariées entre les familles) et les mariages précoces. Les femmes sont victimes de lois discriminatoires comme les ordonnances *haddood* et *qasas* (des lois fondées sur une interprétation fautive du Coran), en vertu desquelles le témoignage en justice d'une femme ne vaut que la moitié de celui d'un homme.

Dans les zones rurales, les femmes sont comme des esclaves et traitées comme des bêtes de somme. Elles n'existent que pour obéir à leur père, à leurs frères et à leur mari. Elles n'ont pas le droit de décider quoi que ce soit pour elles-mêmes parce que, selon les normes sociales et culturelles dominantes, les femmes sont considérées comme des créatures dénuées de raison. Le mariage, dans les zones tant urbaines que rurales, est une sorte de troc entre différentes familles. Les femmes sont fortement vulnérables à la violation de leur droit de vivre.

Le droit des femmes à la liberté est limité au nom de la modestie, de la protection et de la prévention d'une activité immorale. Dans les zones rurales, 90 % des femmes travaillent dans les champs. Elles travaillent toute la journée avec les membres masculins de leur famille, mais restent pourtant en butte à leur colère. Les femmes sont considérées comme des biens d'autrui. Non seulement les restrictions de la liberté des femmes sont-elles maintenues au nom de l'honneur (*ghairat*), mais elles peuvent être mises à mort si elles se déshonorent. D'après l'unité des bases de données de l'Awaz Centre for Development Services, plus de 9 800 cas de violence à l'égard des femmes ont été enregistrés en 2011, dont 678 cas de crimes d'honneur et 1 254 cas de violence domestique. Seuls 3 % des femmes exercent leur droit d'hériter dans les districts du sud du Punjab. Un grand nombre de jeunes filles sont confrontées à des mariages forcés par crainte de perdre la fortune, les biens et les terres de la famille. Leur droit de choisir un partenaire de vie leur est dès lors refusé. Il est important de mentionner que seuls 30 % des cas de violence à l'égard des femmes et des jeunes filles sont déclarés par crainte de la honte pour la famille.

Cette violence à l'égard des femmes commence dès leur enfance. Contrairement aux garçons, elles ne sont pas autorisées à jouer comme les garçons à des jeux qui contribueraient à leur développement mental et physique. Une autre pratique courante au Pakistan consiste à sectionner le nez de la femme si celle-ci est

soupçonnée d'avoir une relation extraconjugale. Les agressions sexuelles contre les femmes, notamment le viol, demeurent un des crimes les plus courants. On ne peut toutefois donner une estimation des nombreux cas qui ne sont pas signalés. Les brûlures causées par l'acide comptent parmi les crimes les plus horribles perpétrés contre des femmes au Pakistan. Une série de lois faisant date a été adoptée par le parlement. Elles visent à protéger des millions de femmes contre les formes courantes de violence dans un pays musulman conservateur marqué par un terrible passé d'inégalité entre les sexes.

Il est encourageant de noter que le Gouvernement pakistanais a créé par sa politique un environnement favorable en adoptant des lois en faveur de l'autonomisation socioéconomique et politique des femmes. Les nouvelles lois incriminent explicitement les agressions à l'acide et prévoient pour leurs auteurs une peine d'emprisonnement de 14 ans au minimum – le maximum étant l'emprisonnement à perpétuité – assortie d'une amende minimum d'environ 11 200 dollars. D'autres lois nouvelles prévoient une peine d'emprisonnement de trois ans au moins pour avoir forcé une femme à se marier – y compris pour régler des différends tribaux – de cinq ans pour avoir empêché une femme d'hériter et de trois ans pour une pratique connue sous le nom de « mariage au saint coran ».

Les femmes sont aussi l'objet d'autres formes de discrimination. Le Pakistan figure au troisième rang avant la fin dans le *Global Gender Gap Report 2011* (rapport mondial sur les écarts entre les hommes et les femmes) du Forum économique mondial, suivi seulement du Tchad et du Yémen. Ce rapport rend compte de l'ordre de grandeur des disparités entre hommes et femmes dans des domaines comme la santé et l'éducation.

L'insensibilité à l'égalité entre hommes et femmes est à ce point forte que, du berceau à la tombe, les femmes sont obligées de vivre leur vie victimes de discrimination. Il y a plus de décès de nouveau-nés parmi les filles que parmi les garçons. Chaque année, 30 000 femmes meurent en couches au Pakistan. Seuls 21 % des femmes ont accès à une infrastructure médicale pendant l'accouchement.

Les mariages précoces entravent la croissance des enfants et les empêchent de devenir des adultes en bonne santé. Ils sont privés de la possibilité de faire leur propre choix éclairé, s'agissant de nouer une des relations les plus essentielles de leur vie. Ils ont à supporter les responsabilités de la vie conjugale au moment où ils devraient jouer et aller à l'école. Les mariages précoces entraînent la subjugation générationnelle et le contrôle sur les femmes.

Au Pakistan, le problème des mariages précoces reste sans solution et aucune mesure n'est prise par l'État pour mettre un terme à cette tendance.

Les femmes se situent généralement au bas de l'échelle du pouvoir et leurs droits à l'éducation, aux soins de santé et à une alimentation correcte leur sont en grande partie refusés. Ainsi, par ignorance de la part des détenteurs de droits et des responsables, l'accès aux informations sur la santé sexuelle et génésique demeure limité, comme le montrent la fréquence des mariages et des grossesses précoces et des avortements provoqués ainsi que les taux élevés de mortalité maternelle et infantile. En outre, l'absence de politiques et de législation favorables aux femmes et l'application lacunaire des lois existantes contribuent à accroître la violence et le manque de protection des femmes et des adolescentes, en particulier en ce qui concerne leurs droits à la santé sexuelle et génésique. D'après la Commission

législative du Pakistan, 120 lois sont discriminatoires sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes, du sexe et de la religion. De même, les croyances et les pratiques socioculturelles complexes empêchent les femmes de participer aux activités économiques et d'être financièrement indépendantes.

La toute première condition de l'autonomisation des femmes est l'éducation. D'après le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), près de 25 millions d'enfants au Pakistan ne sont pas scolarisés. Bien que les autorités publiques prétendent que 83 filles pour 103 garçons sont scolarisées au niveau primaire, il est prouvé que moins de 30 % des filles scolarisées terminent l'enseignement primaire. Selon une étude sur l'effet du mariage précoce sur l'éducation des filles réalisée par l'Awaz Centre for Development Services, 7 % des filles abandonnent leur cursus secondaire à cause de leurs fiançailles ou de leur mariage et 5 % des filles quittent l'école après leurs premières règles parce que leurs parents décident qu'elles doivent désormais rester cloîtrées à la maison. Or, il est essentiel de comprendre que, pour le développement durable, améliorer la situation des adolescentes est à la fois un but en soi et un instrument pour atteindre d'autres objectifs, en particulier ceux en matière d'égalité entre hommes et femmes, de mortalité infantile, de santé maternelle et de VIH/sida. Il faut apprendre aux filles quels sont leurs droits sociaux et leurs droits en termes de santé génésique. Cela est capital pour décourager les pratiques inhumaines dans la société, comme la violence sexuelle et sexiste.

Il existe une corrélation avérée entre l'éducation, l'âge du mariage et la santé génésique. On constate que les femmes diplômées de l'enseignement supérieur se marient plus tard que les diplômées de l'enseignement secondaire, ont des enfants plus tard et ont 10 fois moins de grossesses précoces. Il y a aussi une augmentation radicale de l'utilisation de moyens contraceptifs chez les femmes instruites et informées du risque d'infection par le VIH/sida, cette infection étant aussi plus rare chez ces femmes. L'éducation sera la clef de l'autonomisation sociale des femmes.

L'investissement dans l'éducation doit figurer parmi les principales priorités au Pakistan. De plus, l'éducation sexuelle et à la santé génésique contextualisée doit faire partie du programme éducatif national. Elle autonomisera les adolescentes et les femmes et permettra au Pakistan de respecter l'engagement pris à la Conférence internationale sur la population et le développement et d'accomplir d'énormes progrès sur la voie de la réalisation de l'objectif 2 du Millénaire pour le développement. L'Awaz Centre for Development Services se félicite de la récente modification de la Constitution (art. 25 A) et de la réforme législative (projet de loi de 2012 sur le droit à l'enseignement gratuit et obligatoire) déposé par le Gouvernement pakistanais en vue d'assurer l'éducation pour tous. On compte que les autorités fédérales et provinciales l'appliqueront dans sa lettre et dans son esprit.